

Vu l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);

Vu les articles 130, 131 et 133.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ,
chapitre C-11.4);

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 3 du Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec (AO-441) est modifié par l'insertion, après le numéro « 2.4 », de la virgule et du numéro suivant : « , 4.5.3 ».
2. L'annexe A de ce règlement est modifié par l'ajout du plan du sous-sol joint en annexe 1 au présent règlement.

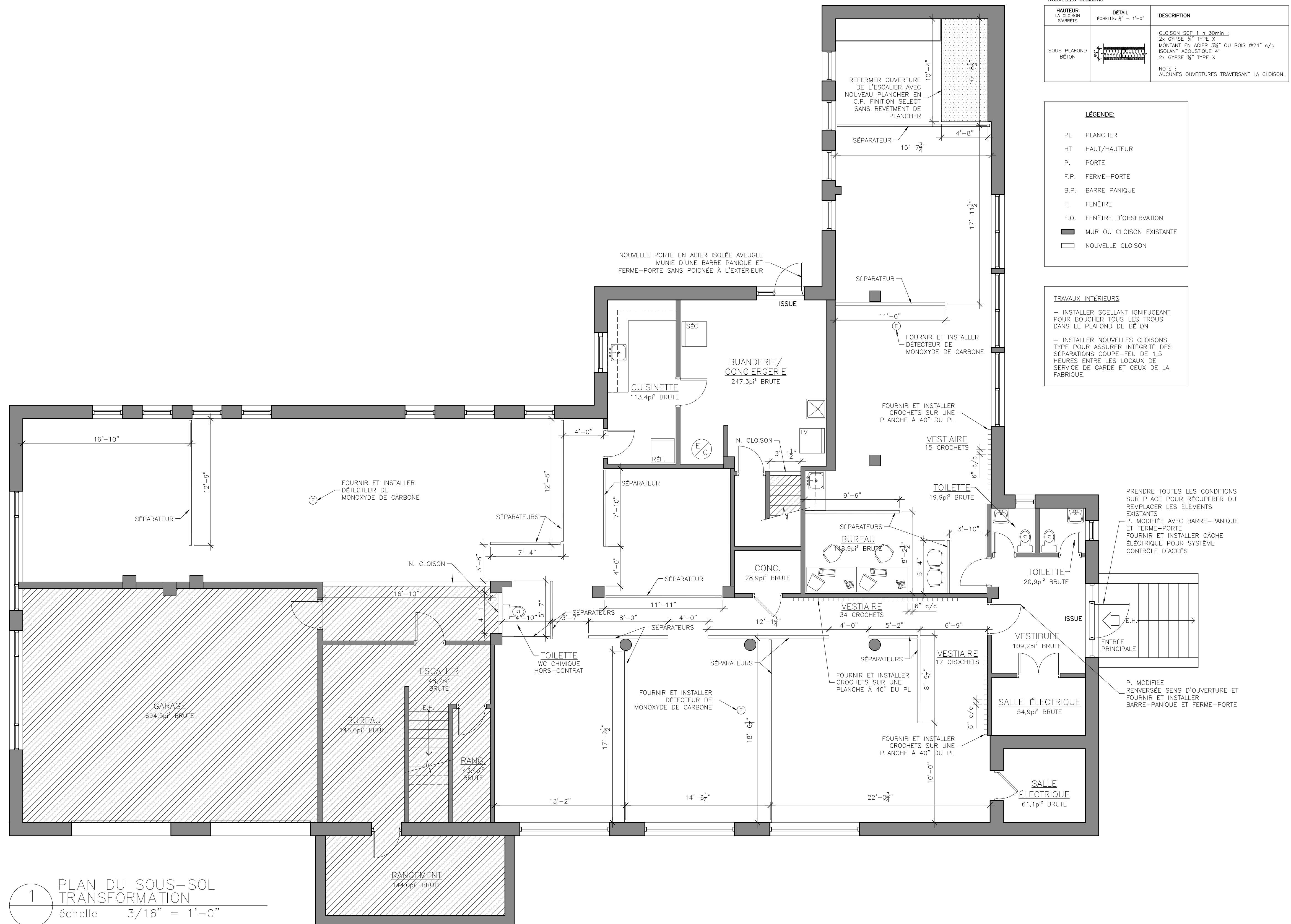
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE xxxxxxxxx 2019.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

M^e Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE 1 – Plans préparés par Maggy Apollon, architecte

GDD : 1197776001



NOUVELLES CLOISONS

HAUTEUR LA CLOISON STABRETE	DÉTAIL	DESCRIPTION
SOUS PLAFOND BÉTON		CLOISON SCF 1-h-30min.; 2x OSBE 1/2" TYPE X MONTANT EN ACIER 3x3" OU BOIS Ø24" c/c ISOLANT ACOUSTIQUE 4" 2x OSBE 1/2" TYPE X NOTE : AUCUNES OUVERTURES TRAVERSANT LA CLOISON.

LÉGENDE:

- PL PLANCHER
- HT HAUT/HAUTEUR
- P. PORTE
- F.P. FERME-PORTE
- B.P. BARRE PANIQUE
- F. FENÊTRE
- F.O. FENÊTRE D'OBSERVATION
- MUR OU CLOISON EXISTANTE
- NOUVELLE CLOISON

TRAVAUX INTÉRIEURS

- INSTALLER SCELLANT IGNIFUGEANT POUR BOUCHER TOUS LES TROUS DANS LE PLAFOND DE BÉTON
- INSTALLER NOUVELLES CLOISONS TYPE POUR ASSURER INTÉGRITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU DE 1,5 HEURES ENTRE LES LOCAUX DE SERVICE DE GARDE ET CEUX DE LA FABRIQUE.

PAS POUR CONSTRUCTION

NO	J-M-A	REMARQUES	PAR
03	15-04-19	PERMIS	A.M.
02	01-04-19	SOUSSION	A.M.
01	29-03-19	SOUSSION	A.M.

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les cotes et les dimensions.
Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder aux travaux.
Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur ce dessin.
Ce dessin ne pourra être utilisé pour fins de construction qu'après avoir été dûment approuvé par le professionnel concerné.

A	# du détail	A
B	# feuille où le détail est demandé	B/C
C	# feuille où le détail est fait.	



1 PLAN DU SOUS-SOL TRANSFORMATION
échelle 3/16" = 1'-0"

client
CPE LE PITCHOUNET

projet
**RÉAMÉNAGEMENT
SALLE COMMUNAUTAIRE**
181 AVENUE BLOOMFIELD
OUTREMONT, QUÉBEC

dessin
**PLAN DU SOUS-SOL
TRANSFORMATION**
échelle 3/16" = 1'-0"

dessiné par A. MAJAES	vérifié par M. APOLLON
date 2019 MARS	dossier 19-107